

**Communiqué de presse – 4 décembre 2017**

## **NOUVEAU REGLEMENT BIO EUROPEEN : DES PROGRES ET DES ENJEUX COLLECTIFS A HORIZON 2021**

Après le vote favorable des Etats membres, la Commission AGRI du Parlement européen a adopté le projet de nouveau règlement sur l'agriculture biologique qui s'appliquera à partir de janvier 2021.

Ce texte présente un certain nombre d'avancées que nous saluons : interdiction des nanos, évolution des règles encadrant les importations, transition vers les semences 100 % bio, définition de la notion de variétés biologiques.

Toutefois, il n'est pas satisfaisant sur un certain nombre de points. Il introduit ainsi des dérogations au contrôle annuel auxquelles nous ne sommes pas favorables. Par ailleurs, il maintient jusqu'à 2031 la possibilité pour quelques pays nordiques de certifier en bio des cultures hors sol. Ce régime dérogatoire, annoncé comme temporaire, n'est pas cohérent avec les principes de la production biologique.

Jean Verdier, président du SYNABIO, déclare: « *les entreprises françaises de la bio que nous représentons sont déterminées à construire une production biologique pionnière et exigeante. Nous prendrons d'ici 2021 les initiatives nécessaires pour mettre en œuvre cette vision dans nos entreprises, avec l'ensemble de nos partenaires des filières bio. Depuis plus de trois ans, les professionnels français de la bio ont porté une vision commune du cahier des charges auprès des institutions européennes. Cette dynamique collective doit se poursuivre et il faut envisager ensemble la piste d'un logo AB avec un nouveau contenu.* »

Par ailleurs, le travail au niveau communautaire se poursuit. En effet, le nouveau règlement entrera en vigueur dans trois ans et d'ici là le SYNABIO reste vigilant et combatif quant à la rédaction des nombreux textes d'application qui viendront le compléter et le préciser, notamment en matière de contrôle.

**Contact presse :**

Charles Pernin  
06 13 40 29 92  
charlespernin@synabio.com